

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240122-322615-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 janvier 2024

Publié le 26 janvier 2024

Suite à la convocation en date du 10 janvier 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 22 JANVIER 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Maël GUIZIOU donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie SANDRA, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Valérie LETARD donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Barbara COEVOET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Doriane BECUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Anne MIKOLAJCZAK.

Absent(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Simon JAMELIN, Françoise MARTIN, Frédérique SEELS.

OBJET : Désignations des représentants du Conseil départemental ou de son Président au sein des organismes extérieurs.

Vu le rapport DAJAP/2024/29

DECIDE à l'unanimité:

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau ci-joint repris en annexe 1 ;
- de formuler un avis favorable à la désignation par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) des personnalités qualifiées reprises au tableau ci-joint en annexe 2.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 19.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 25 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur SIEGLER (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE).

Monsieur PICK (porteur du pouvoir de Madame ZOUGGAGH), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés à la Commission permanente du 22 janvier 2024
Comité de pilotage des Plans d'Actions en matière de Mobilité Solidaire (PAMS)	Comité de pilotage du Plan d'Action en matière de Mobilité Solidaire du bassin de mobilité « Littoral Nord »	Représentants du Département Titulaire <i>1 représentant à désigner</i> Suppléant <i>1 représentant à désigner</i>	ARLABOSSE Martine VANPEENE Anne
	Comité de pilotage du Plan d'Action en matière de Mobilité Solidaire du bassin de mobilité « Aire Urbaine Centrale »	Représentants du Département Titulaire <i>1 représentant à désigner</i> Suppléant <i>1 représentant à désigner</i>	SANCHEZ Caroline CIETERS Marie
	Comité de pilotage du Plan d'Action en matière de Mobilité Solidaire du bassin de mobilité « Hainaut-Cambrésis-Thiérache »	Représentants du Département Titulaire <i>1 représentant à désigner</i> Suppléant <i>1 représentant à désigner</i>	LETARD Valérie SIEGLER Nicolas
	Comité de pilotage du Plan d'Action en matière de Mobilité Solidaire du bassin de mobilité de l'« Arrageois »	Représentants du Département Titulaire <i>1 représentant à désigner</i> Suppléant <i>1 représentant à désigner</i>	SIEGLER Nicolas BRICOUT Frédéric

Par délibération de la Commission permanente du
Conseil départemental du 22 janvier 2024

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés à la Commission permanente du 22 janvier 2024
Comité de pilotage des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM)	Comité de pilotage du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité « Littoral Nord »	Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	ARLABOSSE Martine VANPEENE Anne
	Comité de pilotage du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité « Aire Urbaine Centrale »	Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	SANCHEZ Caroline CIETERS Marie
	Comité de pilotage du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité « Hainaut-Cambrésis-Thiérache »	Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	LETARD Valérie SIEGLER Nicolas
	Comité de pilotage du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité de l'« Arrageois »	Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	SIEGLER Nicolas BRICOUT Frédéric

Par délibération de la Commission permanente du
Conseil départemental du 22 janvier 2024

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés <i>à la Commission permanente du 22 janvier 2024</i>
Comité syndical du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Parc Animalier de Maubeuge	Comité syndical	Représentants du Conseil départemental Titulaires <u>5 représentants à désigner</u> Suppléants <u>5 représentants à désigner</u>	Titulaires LEBLANC Nicolas ROUSSELLE Marie-Paule DEVOS Carole SEGUIN Sébastien BAUDOUX Bernard Suppléants HIRAUX Mickaël VAN CAUWENBERGE Aude QUATREBOEUFS Marie-Hélène LEDOUX Vincent DENYS Agnès
Comité de suivi spécifique des Collectivités territoriales institué par la Convention d'exécution unique entre la Société Canal Seine-Nord Europe et les Collectivités territoriales	Comité de suivi spécifique des Collectivités territoriales	Représentant du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	SIEGLER Nicolas

Par délibération de la Commission permanente du
Conseil départemental du 22 janvier 2024

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentantes désignées	Représentants désignés à la Commission permanente du 22 janvier 2024
Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères (CAELVE)	Commission Académique sur l'Enseignement des Langues Vivantes Étrangères	Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	Représentantes du Département Titulaire <u>CIETERS Marie</u> Suppléante <u>LABADENS Sylvie</u>	 CIETERS Marie LABADENS Sylvie
Agence immobilière à vocation sociale du Nord (AIVS 59)	Conseil d'administration	Représentants du Conseil départemental Titulaires <u>3 représentants à désigner</u>	Représentants du Conseil Départemental Titulaires BOISSEAUX Anne-Sophie <u>VERFAILLIE Jean-Noël</u> CHAMPAULT Marie	 <i>Reste inchangée</i> VANPENNE Anne <i>Reste inchangée</i>

**PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DES COLLEGES PUBLICS COMPRENANT UNE OU DEUX PERSONNALITES QUALIFIEES**

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 22 janvier 2024
Collège Public Jean Moulin à WALLERS	Conseil d'administration	1^{ère} Personnalité qualifiée Désignée par le DASEN	1^{ère} Personnalité qualifiée <u>HUTIN James</u>	BAUDUIN Marie Claude
Collège Public Victor Hugo à AUBY	Conseil d'administration	1^{ère} Personnalité qualifiée Désignée par le DASEN	1^{ère} Personnalité qualifiée <u>TITI Kader</u>	DECORPS Philippe
Collège Public Charles de Gaulle à JEUMONT	Conseil d'administration	1^{ère} Personnalité qualifiée Désignée par le DASEN	1^{ère} Personnalité qualifiée <u>1 personnalité à désigner</u>	BOUJJOUF Abdelkader

Nb : 1 Personnalité qualifiée à désigner

*La personnalité qualifiée est désignée par le Directeur académique, après avis de la Commission Permanente du Conseil départemental.
Cet avis ne lie pas le DASEN.*

Nb : 2 Personnalités qualifiées à désigner

La première personnalité qualifiée est désignée par l'Académie de Lille (DSDEN/DEVE), sur proposition du chef d'établissement.

La deuxième personnalité qualifiée est désignée par le Département du Nord sur proposition des Conseillers départementaux du canton.

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 22 janvier 2024

OBJET : Désignations des représentants du Conseil départemental ou de son Président au sein des organismes extérieurs.

L'article L.3121-23 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. ».

I. Représentation du Département pour siéger au sein de différents organismes

- Les comités de pilotage des Plans d'Actions en matière de Mobilité Solidaire et des Contrats Opérationnels de Mobilité

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 prévoit la mise en place de Contrats opérationnels de mobilité (COM) et de Plans d'actions de la mobilité solidaire (PAMS).

Les PAMS sont des documents de nature opérationnelle. Ils définissent l'accompagnement des acteurs territoriaux en matière de mobilité solidaire auprès des publics vulnérables, à travers la mise en œuvre d'actions. Les Contrats opérationnels de mobilité définissent quant à eux les modalités de l'action commune des AOM et de la Région concernant les différentes formes de mobilités et d'intermodalités.

Le pilotage des PAMS et des COM est confié à la Région Hauts-de-France, cheffe de file de la mobilité, et au Département du Nord en qualité de copilote.

Le Département du Nord est particulièrement concerné par 4 bassins de mobilité sur les 10 que comporte la région : le bassin « Littoral Nord », le bassin « Aire Urbaine Centrale », le bassin « Hainaut-Cambrésis-Thiérache » et le bassin de « l'Arrageois ».

Considérant que les PAMS et les COM visent à coordonner les interventions pour la mobilité du quotidien des publics les plus fragiles à l'échelle de chaque bassin de mobilité, un comité de pilotage a été institué auprès de chacun d'eux. La Région Hauts-de-France sollicite la désignation d'un représentant du Département du Nord au sein de chacun des comités de pilotage qui concernent les bassins susvisés.

En conséquence, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations. Ces désignations interviennent conformément au tableau repris en annexe 1.

- Comité syndical du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Parc Animalier de Maubeuge

Le Parc Animalier et zoologique de Maubeuge, qui s'étend sur plus de 7 hectares, est le plus grand équipement de la Sambre-Avesnois. Il constitue un réel atout pour l'attractivité du territoire. La ville de

Maubeuge qui porte une nouvelle ambition pour cet équipement exceptionnel, souhaite accroître les moyens et ressources de son développement.

Dans ce cadre, elle propose que le parc animalier et zoologique dépasse le portage communal actuel afin de renforcer son rayonnement. C'est pourquoi la commune a privilégié l'hypothèse de la création d'un syndicat mixte ouvert.

Par délibération n°DTT/2023/28 en date du 18 décembre 2023, le Conseil départemental a autorisé l'adhésion du Département du Nord au Syndicat Mixte pour l'exploitation du Parc Animalier de Maubeuge.

En application de l'article 6.1 de ses statuts, chaque membre du Syndicat Mixte désigne par délibération ses délégués et, pour chacun, un suppléant.

Le Département du Nord doit être représenté par 5 délégués.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à la désignation de ces délégués et de leurs suppléants.

- Le Comité de suivi spécifique des Collectivités territoriales institué par la Convention d'exécution unique entre la Société Canal Seine-Nord Europe et les Collectivités territoriales

Un comité de suivi spécifique des Collectivités territoriales a été institué au titre de la Convention d'exécution unique entre la Société Canal Seine-Nord Europe et les collectivités territoriales. Il a pour mission de s'assurer de la bonne mise en œuvre des dispositions de la convention.

Il est composé d'un représentant de chacun des signataires de la convention. Le Département du Nord, signataire de la convention (délibération du Conseil départemental n° DFCG/2021/56 en date du 15 février 2019), doit donc désigner son représentant.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à cette désignation.

- La Commission Académique sur l'Enseignement des Langues Vivantes Étrangères (CAELVE)

Dans chaque académie, une commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères est placée auprès du recteur.

Cette commission est chargée de veiller à la diversité de l'offre de langues, à la cohérence et à la continuité des parcours de langues proposés, de diffuser une information aux établissements, aux élus, aux parents et aux élèves sur l'offre linguistique, d'actualiser cette offre en fonction des besoins identifiés et de vérifier l'adéquation de l'offre de langues avec les spécificités locales.

Elle est notamment composée de deux conseillers départementaux. Considérant que la répartition des sièges est effectuée dans l'ordre décroissant de la population des départements, le premier siège est attribué au Département du Nord et le second au Département du Pas-de-Calais.

Considérant que la commission doit être renouvelée, la Rectrice de la Région Hauts-de-France a saisi le Président du Département du Nord afin que la désignation du représentant du Conseil départemental en son sein soit renouvelée.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à cette désignation.

· Agence immobilière à vocation sociale du Nord (AIVS 59)

L'AIVS 59, créée en 2004 par le Conseil départemental du Nord, est une association à but social dont la vocation est de favoriser l'accès et le maintien de personnes fragilisées dans un logement autonome de droit commun tout en sécurisant le risque locatif du bailleur privé.

Le Département est membre de droit de l'association. Il est représenté à son Conseil d'administration par 3 conseillers départementaux désignés par délibération.

Par courrier en date du 13 décembre 2023, Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE a démissionné de sa fonction d'administrateur de l'AIVS 59. Il convient donc de procéder à son remplacement.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à cette désignation.

II. Désignation des personnalités qualifiées au sein des collèges

L'article R.421-34 du Code de l'Education dispose que les personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans.

A la demande de la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Nord, certaines désignations nécessitent d'être renouvelées.

Lorsque le conseil d'administration d'un collège comprend une personnalité qualifiée, celle-ci est désignée par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN), sur proposition des chefs d'établissement et avis du Conseil départemental (le DASEN n'étant pas tenu par cet avis).

Lorsque le conseil d'administration d'un collège comprend deux personnalités qualifiées :

- la première est désignée par le DASEN sur proposition du chef d'établissement et ne requiert pas d'avis du Conseil départemental ;
- la seconde est désignée par la Commission permanente du Conseil départemental.

Conformément au tableau repris en annexe 2, il est demandé à la Commission permanente du Conseil départemental de rendre un avis favorable sur les propositions de premières personnalités qualifiées.

Je propose à la Commission permanente :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121- 15 du Code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau ci-joint repris en annexe 1 ;
- de formuler un avis favorable à la désignation par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) des personnalités qualifiées reprises au tableau en annexe 2.

Christian POIRET
Président du Département du Nord